

Pré analyse des activités d'insertion par l'activité économique (IAE) dans le secteur de l'environnement en Provence Alpes Côte d'Azur



(ERA, 2004)

Décembre 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I.	METHODE D'ANALYSE	p 4
II.	ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ENVIRONNEMENT	p 5
	1. Présentation et répartition des SIAE environnement	
	2. Formes juridiques des SIAE environnement	
	3. Activités développées dans les SIAE environnement	
III.	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	p 20
	1. Les partenaires financiers	
	2. Les partenaires techniques	
IV.	METIERS ET FORMATIONS DES SIAE environnement	p 21
	1. Analyse des métiers et formations du personnel encadrant	
	2. Analyse des métiers et formations du personnel en insertion	
BIBLIOGRAPHIE		p 29
ANNEXES		p 30

Ce document a été réalisé par le service emploi de l'Agence Régionale Pour l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de sa mission de pôle ressources en matière de métiers et formations dans le domaine de l'environnement, financée par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et le Fond Social Européen.

Réalisation : Audrey MICHEL et Elodie LOUPIAS

INTRODUCTION

Le contexte socio-économique des années 70 a largement favorisé la progression de différentes formes de pauvreté et de précarité. Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) est apparu durant cette période difficile. Il sera le point de départ d'initiatives, volontiers qualifiées d'innovantes, dont l'objectif est d'insérer les personnes exclues du marché du travail par l'activité économique. Ce secteur constitue ainsi une alternative au système assistanciel. En effet, ces initiatives utilisent le support « travail » comme outil de réinsertion des personnes, ces structures ayant un pied dans le monde de l'insertion sociale et de la solidarité et un pied dans le monde économique « classique ».

En 1981, avec le rapport de Bertrand Schwartz, l'insertion est affichée comme une priorité des pouvoirs publics. La création des associations intermédiaires en 1987 et l'instauration de la loi sur le revenu minimum d'insertion (RMI) de 1988 va confirmer cette tendance. La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a visé à dynamiser ce secteur. Elle a fixé le cadre d'intervention des structures de l'IAE.

Les structures de l'IAE participent depuis 20 ans à l'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées et au développement économique des territoires. Leurs résultats en matière de retour à l'emploi sont incontestables puisque environ 70% des personnes ayant suivi un parcours d'insertion bénéficient d'un emploi trois ans après leur entrée dans une structure de l'IAE.

Ainsi, la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a reconnu le secteur de l'IAE comme acteur à part entière et ses moyens d'action ont été renforcés.

L'environnement est un des secteurs avec le bâtiment et les services aux entreprises le plus représenté et qui progresse chaque année.

En région PACA, il n'existe pas de vision d'ensemble des activités IAE développées dans le domaine de l'environnement.

L'ARPE travaille depuis des années à la reconnaissance et à la valorisation des activités IAE environnement au travers des missions d'appui au Conseil Régional et aux porteurs de projet notamment via l'accompagnement des dispositifs emplois verts et « nouveaux services emplois jeunes » et l'animation du Réseau Régional Emploi Gestionnaires de l'Environnement (RREGGE).

Au regard de ces différentes missions, il est apparu opportun que l'ARPE réalise cette première analyse afin de :

- Faire un premier état des lieux sur ce secteur d'activité en PACA,
- Identifier les différents acteurs et les filières de l'environnement concernées,
- Valoriser les activités développées et l'impact sur le territoire régional.

I. METHODE D'ANALYSE

Cette étude a été réalisée à partir de différentes sources d'informations :

- Des données collectées auprès des Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P) ont été croisées et complétées avec les données obtenues auprès des différents réseaux de l'IAE en Région PACA que sont le Collectif des actions d'utilité sociale 05, la CLAIE 06 (Coordination locale des acteurs de l'insertion par l'économique) et le collectif off in 84,
- La réalisation d'une courte enquête qui a permis de collecter des informations sur la situation d'une dizaine de structures en matière d'emploi, de financements et de formation (cf.annexe2),
- Le contact et la rencontre des différents réseaux d'acteurs que sont :
 - l'ARRIAE (l'Association Régionale des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique)
 - le réseau CHANTIERS ECOLE
 - le RREGE (Réseau Régional Emploi Gestionnaire de l'Environnement).
 - le Collectif des actions d'utilité sociale 05,
 - la CLAIE 06 (Coordination locale des acteurs de l'insertion par l'économique) ,
 - le collectif off in 84.
- Des travaux d'études réalisés sur l'insertion par l'activité économique en Région, dans d'autres Région ou au niveau national (notamment celle réalisée en pays de la Loire sur l'état des lieux des SIAE et celle réalisée en Aquitaine sur les besoins en formation des salariés permanents des SIAE),
- Des données collectées au travers des missions d'accompagnements que mène l'ARPE en matière de développement d'activités Insertion Environnement (accompagnement et évaluations sur les dispositifs Emplois verts et Emplois jeunes),
- Des recherches Internet.

I. ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ENVIRONNEMENT

1. Présentation et répartition des SIAE environnement

On compte aujourd'hui en PACA, **292 structures d'insertion par l'activité économique, 96 de ces structures travaillent dans le domaine de l'environnement soit 33%** (cf. carte page suivante et annexe 1).

L'insertion par l'activité économique a pour principal objectif l'insertion sociale et professionnelle des publics accueillis. L'environnement est alors considéré comme un support « travail » adapté à l'insertion de ces personnes.

Les structures ont en moyenne 5 ETP en postes d'encadrement permanents. Elles ont une capacité d'accueil moyenne de 22 postes en insertion mais selon la structure cette capacité oscille entre 2 et 500 postes. Elles se répartissent sur les départements de manière relativement homogène au niveau (cf. carte).

Les SIAE accueillent différents types de publics en difficulté pour les accompagner vers l'emploi :

- Bénéficiaire du RMI,
- Demandeur d'emploi de longue durée ou chômeur âgé de plus de 50 ans,
- Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique,
- Handicapé reconnu par la COTOREP¹,
- Jeunes de moins de 26 ans en difficulté,
- Personnes vivant en situation précaire,
- Personnes en grande difficulté sociale et professionnelle,
- Personnes prises en charge au titre de l'aide sociale,
- Repris de justice.

2. Formes juridiques des SIAE environnement

Au gré des initiatives et de l'évolution des politiques publiques, différentes formes de structures d'IAE sont nées et ont évoluées. Aujourd'hui, les formes suivantes sont répertoriées :

- Les Associations Intermédiaires (AI),
- Les Entreprises d'Insertion (EI),
- Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI),
- Les Chantiers d'Insertion (CI) aussi appelés Activités d'Utilité Sociale,
- Les Régies de Quartiers (RQ),
- Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
- Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale² (CHRS).

Par ailleurs, les Ateliers protégés (AP) ne font pas partie de l'IAE proprement dite mais nous avons intégré ces structures dans l'analyse car elles utilisent aussi le support « travail » comme outil de réinsertion de personnes handicapées productives mais non compétitives. (cf. Annexes 3)

La majorité des SIAE environnement ont un statut associatif, on trouve très peu de structures porteuses privées du type SARL ou de collectivités.

¹ Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel.

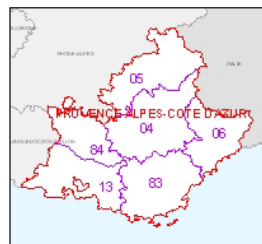
² Sont concernés les CHRS mettant en place des ateliers de « production » ou de « réentraînement au travail » souvent appelés CAVA (Centre d'Adaptation à la Vie Active), conventionnés avec la DDTEFP au titre de l'IAE.

Distinction des SIAE ENVIRONNEMENT par statut juridique

LEGENDE

Statut juridique des SIAE Environnement

- ★ Chantier d'Insertion (CI)
- ⌘ Entreprise d'Insertion (EI)
- * Association Intermédiaire (AI)
- ⊕ Atelier protégé (AP)
- ▲ Centre d'Hébergement et d'Insertion Sociale (CHRS)
- ♥ Régie de Quartier (RQ)
- ♣ Groupement d'Employeurs d'Initiation et de Qualification (GEIQ)
- ⌘ Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)
- ▭ Limites de la région PACA
- ▭ Limites départementales
- ▭ Limites communales
- Chefs-lieux de région et de département



Source des données :
ARPE

Fonds de carte :
©IGN-BD CARTO © - v2004 - n°IGN/PFAR PACA-°00044

Réalisation : ARPE PACA - Février 2006
Référence : SIAE_typstruct2.mxd



Statut des structures par dpt	04	05	06	13	83	84	total
CI	5	10	6	9	12	9	51
EI	2	1	3	10	2	5	23
AI	0	0	4	1	1	1	7
AP	0	0	2	1	0	2	5
CHRS	1	0	2	0	1	0	4
RQ	0	0	1	1	0	1	3
GEIQ	0	0	0	1	0	1	2
ETTI	0	0	0	0	1	0	1
total	8	11	18	23	17	19	96

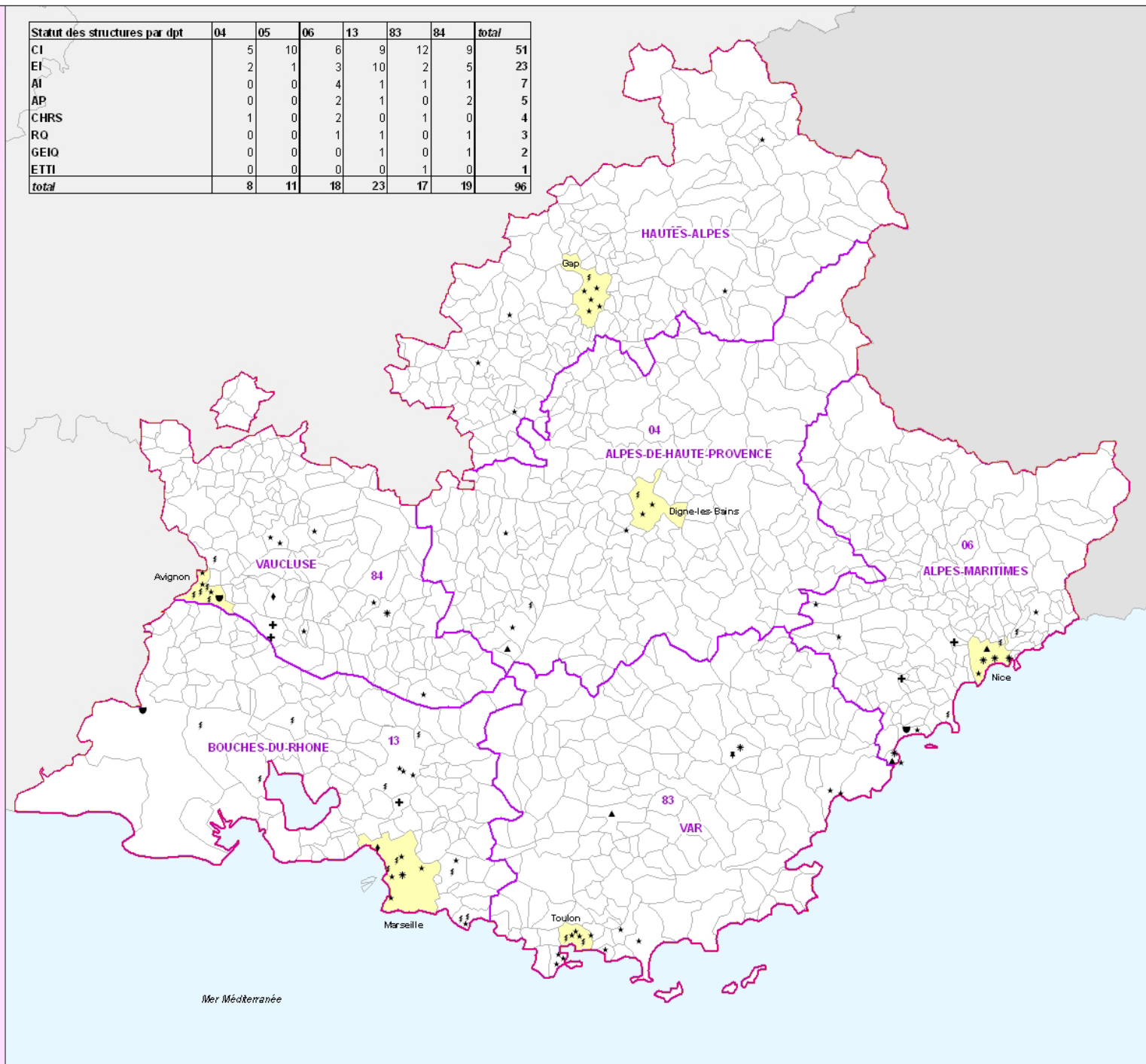


Tableau 1 : Répartition des structure par statut et département

	PACA		Départ 13		Départ 83		Départ 06		Départ 84		Départ 04		Départ 05	
	SIAE	SIAE envi	SIAE	SIAE envi	SIAE	SIAE envi	SIAE	SIAE envi	SIAE	SIAE envi	SIAE	SIAE envi	SIAE	SIAE envi
CI	102	51	45	9	18	12	12	6	20	9	7	5	NC	10
EI	74	23	39	10	9	2	14	3	10	5	2	2	NC	1
AI	31	7	13	1	5	1	10	4	8	1	3	0	NC	0
AP	23	5	8	1	1	0	2	2	7	2	5	0	NC	0
CHRS	NC	4	NC	NC	1	1	6	2	NC	NC	1	1	NC	0
RQ	4	3	2	1	0	0	1	1	1	1	0	0	NC	0
GEIQ	8	2	4	1	1	0	0	0	3	1	0	0	NC	0
ETTI	19	1	8	0	3	1	4	0	3	0	1	0	NC	0
TOTAL	292	96	119	23	38	17	49	18	52	19	19	8	15*	11

NC : non communiqué / *ce chiffre nous a été transmis par le Collectif 05.

Le tableau n°1 nous permet de faire plusieurs constats :

- dans les Bouches du Rhône, l'activité environnementale ne concerne que 19% des SIAE alors que dans les autres départements elle concerne de 37 à 73% pour les Hautes Alpes.
Dans les Bouches du Rhône, les activités du bâtiment et des services aux personnes sont plus importante. Ces chiffres sont très liés au contexte territorial de chaque département. Le département de Bouches du Rhône est marqué par une forte urbanisation tandis que les autres départements sont plus ruraux avec de nombreux espaces naturels remarquables.
- dans le domaine de l'environnement les chantiers d'insertion représentent plus de 50% des structures alors que tous domaines confondus les CI ne représentent que 35% des structures. Il semblerait que le domaine de l'environnement soit plus propice à une démarche de formation portée par les CI.
Plus globalement, on peut voir que CI et EI représentent au total 74% des SIAE. L'activité environnementale nécessite un minimum de qualification, or les structures CI et EI permettent, grâce à un travail permanent avec le public en insertion, de mettre en œuvre des projets de formation. Les modes de fonctionnement des autres SIAE ne le permettent pas si ce n'est sur des activités de petit jardinage.

3. Activités développées dans les SIAE environnement

Les SIAE environnement interviennent dans différents secteurs :

- La Gestion des espaces naturels (GEN),
- La réhabilitation du Patrimoine Bâti (PB),
- Le Petit jardinage (PJ),
- L'Agriculture biologique et les jardins (ABJ),
- L'Éducation environnement (EE) ,
- La Gestion des Déchets (GD).

Distinction des SIAE ENVIRONNEMENT par activité principale

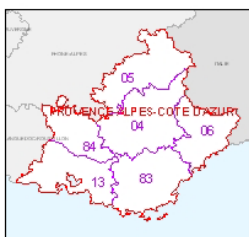
LEGENDE

Activité principale des SIAE Environnement

- Agriculture, Bio, Jardins (ABJ)
- Gestion des Déchets (GD)
- Gestion des Espaces Naturels (GEN)
- Patrimoine Bâti (PB)
- Petit Jardinage (PJ)
- Limites départementales
- Limites communales
- Limites de la Région PACA
- Chefs-lieux de région et de département

1:900 000

0 10 20 40
Km



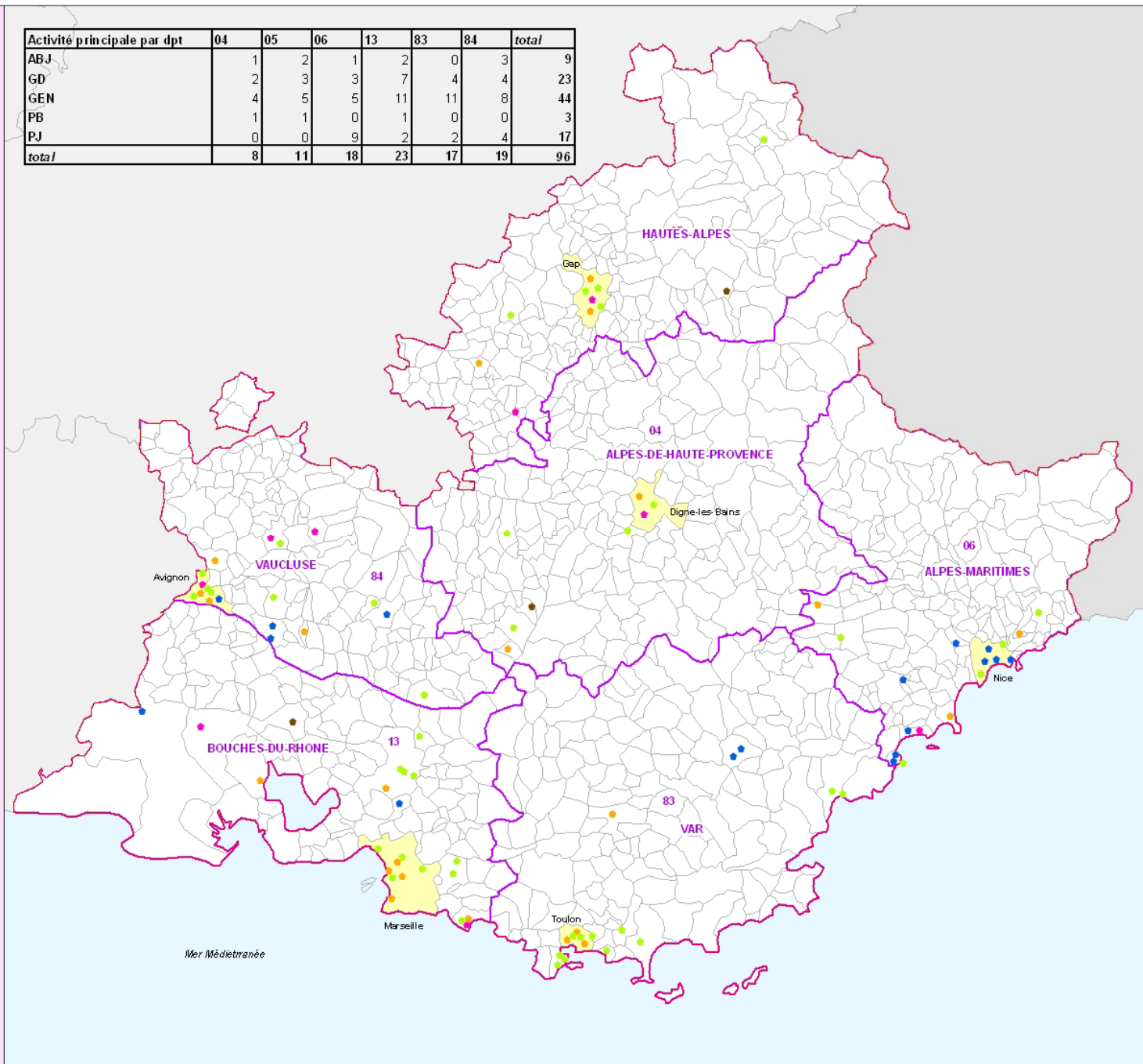
Source des données :
ARPE

Fonds de carte :
©IGN-BD CARTO © - v2004 - n°IGN/PFAR PACA-°00044

Réalisation : ARPE PACA - Février 2006
Référence : SIAE_secteurinterv.mxd



Activité principale par dpt	04	05	06	13	83	84	total
ABJ	1	2	1	2	0	3	9
GD	2	3	3	7	4	4	23
GEN	4	5	5	11	11	6	44
PB	1	1	0	1	0	0	3
PJ	0	0	9	2	2	4	17
total	8	11	18	23	17	19	96



Un tiers des SIAE environnement mènent plusieurs des activités citées ci-dessus. Nous avons donc distingué les activités principales des activités secondaires.

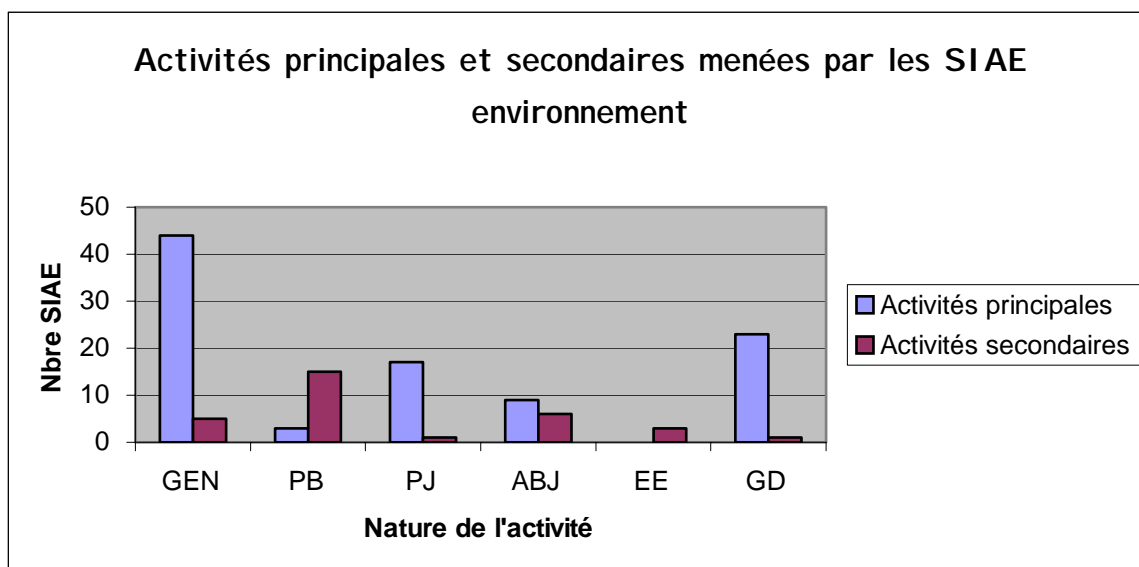
La carte fait apparaître les activités principales des SIAE environnement.

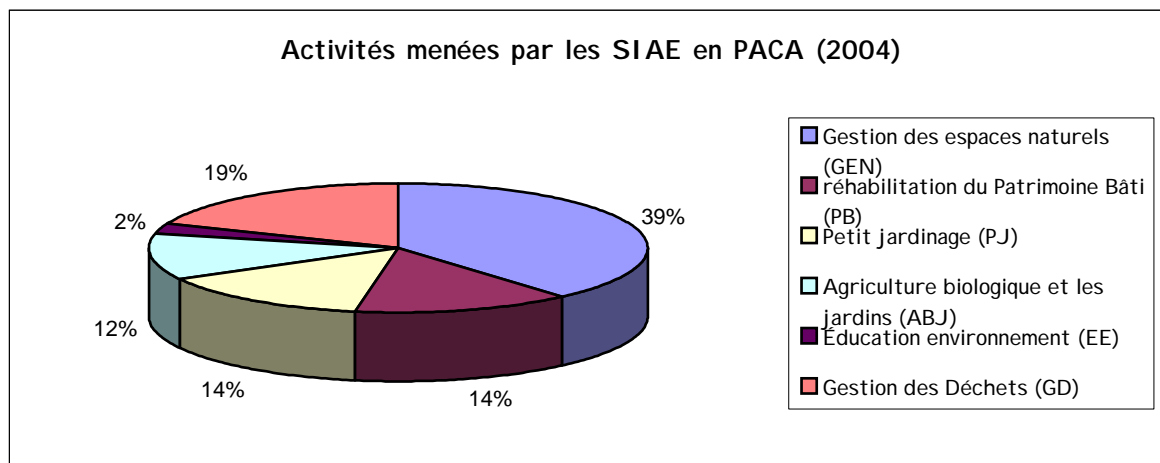
Tableau 2 : Nombre de structures par type d'activités et par département

	Départ 04		Départ 05		Départ 06		Départ 13		Départ 83		Départ 84		TOTAL	
	AP	AS	AP	AS	AP	AS	AP	AS	AP	AS	AP	AS	AP	AS
Gestion des espaces naturels (GEN)	4	1	5	3	5	0	11	0	11	0	8	1	44	5
réhabilitation du Patrimoine Bâti (PB)	1	1	1	1	0	1	1	4	0	4	0	4	3	15
Petit jardinage (PJ)	0	0	0	0	9	0	2	1	2	0	4	0	17	1
Agriculture biologique et les jardins (ABJ)	1	0	2	0	1	0	2	2	0	4	3	0	9	6
Éducation environnement (EE)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	3
Gestion des Déchets (GD)	2	0	3	0	3	1	7	0	4	0	4	0	23	1
TOTAL	8	2	11	4	18	2	23	7	17	10	19	6	96	31

AP : activité principale

AS : activité secondaire





2.1 La gestion des espaces naturels (GEN)

Ce secteur d'activité est le plus représenté avec 46% des structures en activité principale. 49 structures sur 96 au total interviennent sur le secteur de la gestion des espaces naturels. Pour 44 d'entre elles, cette activité est principale (cf. carte).

Pour la moitié des structures qui développent cette activité en activité principale, elle est complétée par la réhabilitation du patrimoine bâti (cf.2.2).

Pour 4 structures, l'activité GEN est secondaire et vient en complément d'une activité d'agriculture biologique et de jardins. Elle permet de combler le manque d'activité en basse saison suivant les cultures et offre un potentiel de compétences plus large pour les salariés en insertion.

Cette activité regroupe l'entretien et l'aménagement des espaces naturels en milieu forestier, rivulaire ou semi-urbain pour limiter les risques incendies ou inondations, aménager des lieux publics de loisirs ou maintenir le paysage. Les actions réalisées sont le débroussaillage, l'élagage, l'abattage, la mise en place d'aménagements et d'équipements.

Tableau 3 : SIAE Environnement intervenant dans la GEN en activité principale et secondaire

	04	05	06	13	83	84	Total
CI	5	8	4	7	11	6	41
EI	-	-	1	3	-	2	6
GEIQ	-	-	-	1	-	1	2
Total	5	8	5	11	11	9	49

LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ
ECONOMIQUE (SIAE) EN ENVIRONNEMENT
EN RÉGION PACA

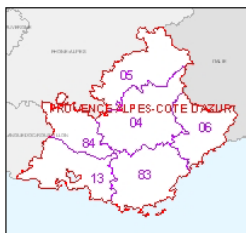
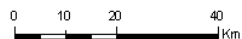
**Distinction des SIAE
Gestion des Espaces Naturels *
(GEN) par statut juridique**

LEGENDE

Statut juridique des SIAE Environnement

- ★ Chantier d'insertion (CI)
- ✂ Entreprise d'insertion (EI)
- ◆ Groupement d'Employeurs d'Initiation et de Qualification (GEIQ)
- ▭ Limites de la région PACA
- ▭ Limites départementales
- ▭ Limites communales
- Chefs-lieux de région et de département

* en activité principale



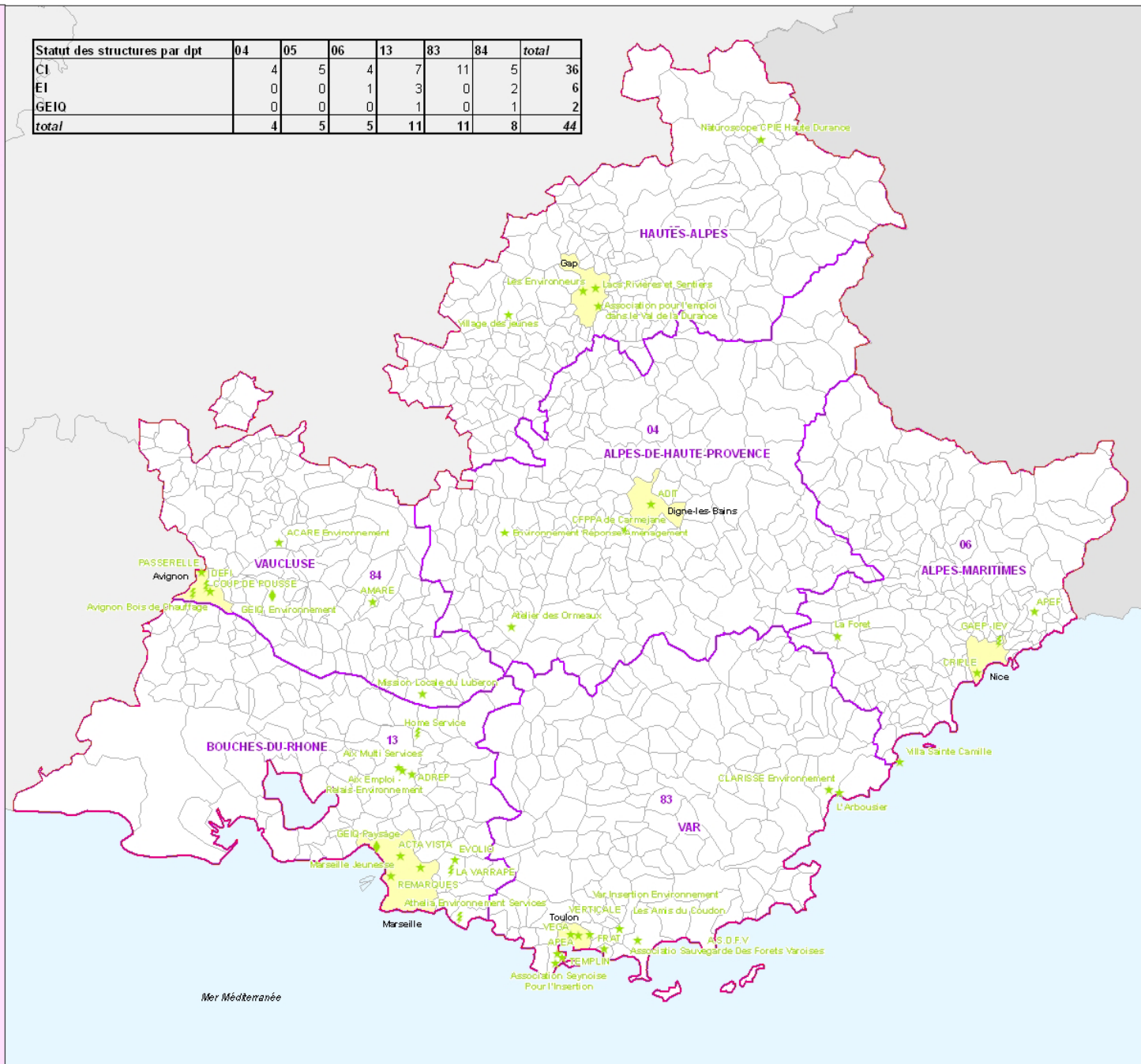
Source des données :
ARPE

Fonds de carte :
©IGN-BD CARTO © - v2004 - n°IGN/PFAR PACA-100044

Réalisation : ARPE PACA - Février 2006
Référence : SIAE_GEN.mxd



Statut des structures par dpt	04	05	06	13	83	84	total
CI	4	5	4	7	11	5	36
EI	0	0	1	3	0	2	6
GEIQ	0	0	0	1	0	1	2
total	4	5	5	11	11	8	44



Les SIAE de ce secteur d'activité sont, pour la grande majorité, des chantiers d'insertion, on trouve 6 EI et 2 GEIQ. La GEN nécessite des qualifications spécifiques notamment une bonne connaissance des techniques d'élagage, de débroussaillage, de curage, etc... Le chantier constitue alors un mode de formation parfaitement adapté car les salariés travaillent de manière permanente de 6 à 24 mois dans la structure environ 20 heures par semaine ce qui permet de mettre en place de la formation.

On observe que pour environ un tiers des structures (17), cette activité est associée à celle de Patrimoine Bâti. Les milieux naturels de PACA sont propices à accueillir cette double activité car on y trouve du petit bâti (restanques, puits, lavoirs, ...), mémoire de notre patrimoine culturel.

2.2 La réhabilitation du Patrimoine Bâti (PB) :

Dans la majorité des cas, la réhabilitation du Patrimoine Bâti est une activité secondaire très liée à la gestion des espaces naturels. Seules 3 structures sur 18 mènent une activité de réhabilitation du patrimoine bâti en activité principale.

Basée sur l'utilisation de matériaux naturels et des techniques de fabrication traditionnelle, cette activité a fait renaître des anciens savoirs faire tels la construction de murs en pierre sèche, la réalisation d'arcs, de voûtes et de coupes, les isolations en matériaux naturels. Cette activité est en voie de développement car elle permet d'aménager les sites sans les dénaturer, en protégeant un paysage souvent naturel et culturel typique.

Tableau 4 : SIAE Environnement intervenant dans la réhabilitation du Patrimoine Bâti (PB) en activité principale et secondaire

	04	05	06	13	83	84	Total
CI	1	2	1	3	4	4	15
EI	1	0	0-	1	0	0	2
GEIQ	0	0	0	1	0	0	1
Total	2	2	1	5	4	4	18

Cette activité est essentiellement portée par des chantiers d'insertion (15 structures sur 18) qui ont pour activité principale la gestion des espaces naturels et qui nécessite un minimum de qualifications que permet d'acquérir le fonctionnement du chantier d'insertion.

2.3 L'Agriculture biologique / les jardins (ABJ):

Ce secteur concerne 9% des SIAE en activité principale.

On observe au total 15 structures intervenant sur le secteur de l'ABJ, 9 d'entre elles la mènent en activité principale et sont de véritables jardins d'insertion. L'ABJ est une activité souvent secondaire (4 structures sont concernées), associée à celle de la gestion des espaces naturels.

Cette activité regroupe la plantation, l'entretien et le ramassage de cultures qui seront soit vendues (« paniers solidaires », marchés) soit distribuées aux salariés en insertion soit données à des œuvres caritatives. Les cultures sont essentiellement maraîchères mais celles des fleurs et des plantes aromatiques sont également représentées.

Tableau 5: Répartition des SIAE Environnement intervenant sur l'ABJ

TYPE	04	05	06	13	83	84	Total
CI	1	2	1	2	4	3	13
EI	0	0	0	1	0	0	1
GEIQ	0	0	0	1	0	0	1
Total	1	2	1	4	4	3	15

La majorité des structures ont adopté une forme de chantiers d'insertion.

2.4 Le Petit jardinage (PJ) :

Ce secteur représente 18% des SIAE environnement sur l'activité principale. Au total, on retrouve sur ce secteur 18 structures dont 17 mènent cette activité en activités principale (cf.carte).

Le petit jardinage est une activité d'entretien basique des espaces verts que l'on retrouve essentiellement en milieu urbain et dont l'intérêt est d'améliorer le cadre de vie dans les quartiers, autour des parcs et places publics, sur les zones d'activités ou chez les particuliers.

Tableau 6 : Répartition des SIAE Environnement intervenant dans le PJ.

TYPE	04	05	06	13	83	84	Total
AI	0	0	4	1	1	1	7
AP	0	0	2	1	0	2	5
CHRS	0	0	2	0	0	0	2
ETTI	0	0	0	0	1	0	1
RQ	0	0	1	1	0	1	3
Total	0	0	9	3	2	4	18

Cette activité à la différence des autres n'est pas développée dans le cadre des CI, des EI ou des GEIQ mais essentiellement par les Associations Intermédiaires, les ateliers protégés, les CHRS et les Régies de quartier et une ETTI. L'activité PJ ne demande pas de qualification particulière contrairement à la GEN. A ce titre, elle peut constituer une première étape souvent nécessaire de remobilisation des personnes les plus en difficulté et préalable à un parcours d'insertion.

D'autre part, nous ne retrouvons pas la présence de ce type de structures sur les Hautes-Alpes (05) et sur les Alpes-de-Haute-Provence (04), qui sont des départements que l'on qualifiera de « ruraux » dans la mesure où la présence de grandes agglomérations est beaucoup moins importante que sur les autres départements de la Région PACA. Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'activité de petit jardinage sur ces deux départements, mais simplement que ce sont généralement les chantiers d'insertion qui interviennent sur la gestion des espaces naturels qui traitent également de l'activité de petit jardinage.

2.5 La Gestion des déchets (GD) :

Ce secteur concerne 24% des SIAE en activité principale.

24 SIAE interviennent sur le secteur de la gestion des déchets, 23 structures ont cette activité en activité principale (cf.carte).

A l'intérieur de cette filière, nous pouvons distinguer plusieurs type d'activité de gestion des déchets :

- La collecte et le recyclage du textile qui sont menés par 11 structures,
- La récupération et le recyclage des encombrants,
- La collecte et le recyclage du papier,
- La collecte et le recyclage des déchets informatiques,
- La collecte et le recyclage de déchets spécifiques (canettes, déchets verts, déchets médicaux, déchets plastiques...).

Tableau 5 : SIAE Environnement intervenant sur la GD en activité principale et secondaire

	04	05	06	13	83	84	Total
EI	1	1	2	5	2	3	14
CI	0	2	1	1	1	1	6
CHRS	1	0	0	0	1	0	2
AI	0	0	1	1	0	0	2
Total	2	3	4	8	4	4	24

Les principales natures juridiques de ces SIAE sont les EI et dans une moindre importance les CI. En effet, le statut EI est mieux adapté à cette activité.

Le tableau de comparaison ci-dessous récapitule les principaux éléments et permet de comprendre le choix d'un statut EI de manière majoritaire.

Tableau de comparaison entre les statuts de Chantier d'insertion et d'entreprise d'insertion

Éléments de différenciation	Chantier d'insertion	Entreprise d'insertion
Secteur	Non marchand Structure à vocation d'utilité sociale	Marchand Soumis à concurrence
Public en insertion	Difficultés d'insertion sociale et professionnelle Travail à temps partiel	Fin de parcours d'insertion Travail à temps complet Le public en insertion répond à des exigences de compétences et de rentabilité
Financement	Publics, aides à l'emploi majoritaires Ventes de produits ou de prestations	Produits issus de la commercialisation (ventes de produits ou de prestations) Publics, aides à l'emploi
Activité	Ponctuelle	Pérenne
Statut	Association loi 1901	Association, SA, SARL, EURL

Les entreprises d'insertion ont la possibilité de se constituer sous statut d'entreprise commerciale (Société Anonyme, Société à responsabilité limitée, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) ou sous statut associatif (loi 1901). Généralement on a pu observer que les entreprises d'insertion se constituent sous forme associative.

Pour des raisons marketing notamment (image de marque, produit commercialisé, relation clients), certaines entreprises d'insertion recourent au statut d'entreprise commerciale.

Il est important de souligner aussi que les structures de type AI, CHRS et CI qui interviennent sur le secteur de la gestion des déchets ont essentiellement une activité de collecte alors que les entreprises d'insertion, du fait d'un personnel en insertion plus qualifié, interviennent en général sur les phases de traitement et de valorisation des déchets.

Par ailleurs, on note une forte présence dans les Bouches-du-Rhône. En effet, sur ce territoire, elles sont au nombre de 8 pour une moyenne de 4 par département sur le reste de la Région. Ce département étant plus urbanisé, les quantités de déchets sont plus importantes et donc plus faciles à collecter.

2.6 L'Education Environnement (EE) :

Seulement 3 structures développent une activité d'éducation à l'environnement, pour toutes en activité secondaire.

Cette activité est menée uniquement dans le cadre de chantiers d'insertion 1 sur le département du Vaucluse et 2 sur celui du Var.

C'est un secteur d'intervention qui a longtemps été un support aux activités d'insertion. Aujourd'hui, ce secteur d'activité s'est largement développé et professionnalisé notamment grâce au dispositif Nouveaux services Emplois Jeunes qui a permis à partir de 1998, l'émergence de véritables métiers tel que « animateur éducateur environnement ».

L'Education Environnement nécessite des qualifications (compétences pédagogiques et scientifiques) qui ne permettent plus de réaliser des projets d'insertion sur ce type d'activité à moins de rester sur le niveau de médiation. C'est notamment pour cette raison que ce secteur est beaucoup moins représenté dans le domaine de l'IAE, aujourd'hui.











(cf. Analyse de la filière « Education, sensibilisation et animation relative à l'environnement » en région PACA – ARPE – 2003 téléchargeable sur le site web)

**Type de déchets récupérés
par les SIAE
Gestion des Déchets *
(GD) par statut juridique**

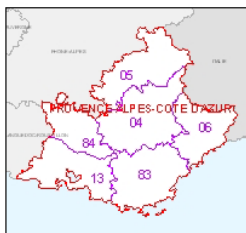
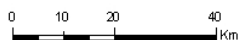
Type de déchets	04	05	06	13	83	84	total
textile	1	2	1	2	1	0	7
déchets spécifiques	0	0	1	2	1	2	6
objets divers	0	1	0	1	2	0	4
textile+papier	0	0	0	1	0	2	3
informatique	0	0	1	1	0	0	2
objets divers+textile	1	0	0	0	0	0	1
total	2	3	3	7	4	4	23

LEGENDE

Type de déchets récupérés

-  textile
-  déchets spécifiques
-  objets divers
-  textile + papier
-  informatique
-  objets divers + textile
-  Limites de la région PACA
-  Limites départementales
-  Limites communales
-  Chefs-lieux de région et de département

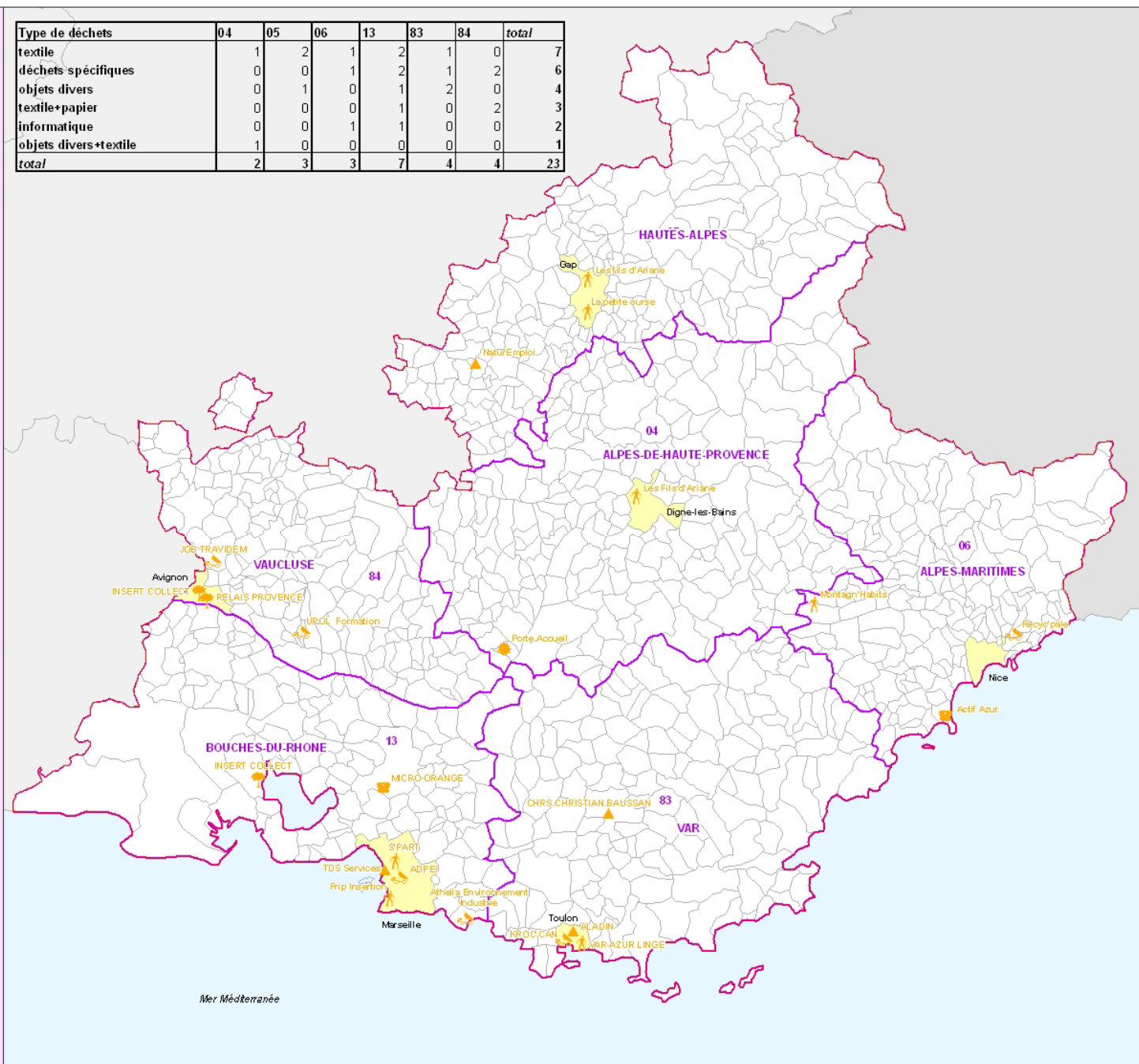
* en activité principale



Source des données :
ARPE

Fonds de carte :
©IGN-BD CARTO © - v2004 - n°IGN/PFAR PACA-700044

Réalisation : ARPE PACA - Février 2006
Référence : SIAE_GD_typedch.mxd



III. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

1. Les partenaires financiers

La loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions a fixé le cadre dans lequel interviennent aujourd'hui ces structures qui sont conventionnées par les administrations locales et sont devenues des pièces maîtresses des dispositifs de lutte contre l'exclusion et le développement solidaire. L'IAE est pilotée dans le cadre des Conseils Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), instances ouvertes sous l'égide du Préfet.

Aujourd'hui, la filière de l'IAE se structure avec la reconnaissance progressive de l'utilité sociale de leurs actions par les institutions. Les principaux partenaires financiers institutionnels sont :

- le Ministère de l'emploi et de la solidarité au travers les DDTEFP,
- la Région
- Le Conseil Général
- Les communes
- L'Europe : Fond Social Européens et Leader +

En fonction de la thématique abordée et des publics touchés, des aides complémentaires sont apportées par :

- des services déconcentrés de l'Etat que sont la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS),
- des programmes d'actions spécifiques notamment la politique de la ville.

D'autres financements attribués par des fondations d'entreprises sont aussi utilisés de manière plus ponctuelle. On peut citer notamment les fondations MACIF, Caisse d'épargne, Agir pour l'emploi, Fondation de France...(cf. guide des fondations édité par la CRES PACA et les sites internet www.admical.org , www.fdf.org, www.cresnpdc.org,).

Les associations sont peu à peu reconnues en tant que professionnels et acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Elles sont non seulement sollicitées comme prestataires de services par les collectivités mais aussi comme experts dans le cadre de réflexions dans des programmes d'actions mis en place par leurs différents partenaires (ex : démarche des pactes territoriaux pour l'emploi, ...)

2. Les partenaires techniques

De la même manière que pour le partenariat financier, le partenariat technique s'organise. Des réseaux de professionnels se sont créés à différentes échelles territoriales afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs, faire la promotion des actions (exposition, diffusion d'information...) et pallier au manque de formations professionnalisantes adaptées :

Au niveau régional :

- l'ARRIAE (l'Association Régionale des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique),
- le réseau Chantiers Ecole : réseau régional des chantiers d'insertion,
- Le Réseau Régional Emploi Gestionnaire de l'Environnement (RREGE). Pour information 15 SIAE environnement font partie du RREGE.
- UREI : Union Régionale des Entreprises d'Insertion,
- Le COORACE,
- La FNARS.

Au niveau départemental :

- le Collectif des actions d'utilité sociale 05,

- la CLAIE 06 (Coordination locale des acteurs de l'insertion par l'économique),
- le collectif off in 84.

VI. METIERS ET FORMATIONS DES SIAE environnement

1. Analyse des métiers et formations du personnel encadrant

On distingue le personnel encadrant généralement permanent et le personnel d'équipe ou personnel en insertion. Les exigences en matière de qualifications ne sont absolument pas les mêmes. Il est demandé aux personnels d'encadrement des qualifications reconnues en environnement et management des personnes en difficulté car ils doivent pouvoir assurer le fonctionnement d'une structure qui a un double objectif :

- le développement d'une activité avec la réalisation de prestations,
- l'insertion de personnes en difficulté.

Le secteur de l'IAE a, à ses débuts, été investi par des anciens travailleurs sociaux ou des personnes issues du secteur de l'animation. On pouvait également observer une juxtaposition des fonctions fréquentes nécessitant une grande polyvalence des salariés. Au fil des années, pour des besoins de technicité et de professionnalisation, le recrutement s'est élargi à des profils plus diversifiés.

Même si la juxtaposition des fonctions diminue, elle est toujours présente. Aujourd'hui, le niveau de formation initiale du personnel encadrant dans ce type de structures est de plus en plus élevé et les profils recherchés plus spécifiques.

Il existe 5 cadres d'emplois :

- la direction
- la gestion administrative
- l'accompagnement socio-professionnel
- l'encadrement technique
- le développement et la prospective

Il faut noter que toutes les structures ne possèdent pas la fonction d'accompagnement social et très peu celle liée au développement de la structure. Pour les structures qui possèdent la fonction d'accompagnement social, celle-ci peut être assurée par le directeur, par des bénévoles, ou par une personne extérieure.

Les postes liés aux fonctions de développement de la structure sont de plus en plus souhaités. Le manque de ressources financières limite les capacités de recrutement de ces structures et les contraint encore à une polyvalence dans les postes de travail.

Fonction de travail	Intitulés	Tâches	Compétences requises	Profils observés
Direction	Directeur Gérant Gestionnaire Responsable Directeur technique Directeur de suivi social Coordonnateur	- Représentation de la structure - Gestion administrative et financière - Gestion du personnel - Développement de projets et de partenariats - Recherche de financements - Gestion des parcours d'insertion et suivi social - cadrage de l'activité	Gestion financière et des ressources humaines Capacité d'adaptation Autonomie Prise de décision Entrepreneur Connaissance de l'insertion par l'activité économique	- Formation de niveau I et II en gestion, sociologie, psychologie, aménagement du territoire, droit, commerce. - Formation de niveau III en action commerciale, économie, animation, droit, éducation spécialisée. - expérience dans les domaines de l'IAE, de l'environnement et/ou du développement local

Fonction de travail	Intitulés	Tâches	Compétences requises	Profils observés
Gestion administrative	Secrétaire Comptable Agent administratif Assistante de direction	Accueil physique et téléphonique Suivi des dossiers et du courrier Comptabilité Saisie informatique Assistance aux encadrants	Comptabilité – gestion Organisation Bon relationnel Sens de l'écoute Connaissance de l'environnement économique et social Maîtrise de l'outil informatique	Formation de niveau I à III en action commerciale, gestion, comptabilité, secrétariat

Fonction de travail	Intitulés	Tâches	Compétences requises	Profils observés
Accompagnement socioprofessionnel	Accompagnateur social Accompagnateur professionnel Accompagnateur socioprofessionnel Animateur social Chargé d'insertion Encadrant social et professionnel	Suivi social et professionnel Élaboration du projet professionnel Gestion administrative des personnes en insertion Évaluation des parcours des personnes en insertion	Compétences psychosociales et pédagogiques Connaissances des publics en insertion Capacité à prendre du recul par rapport aux personnes Écoute Empathie	Formation de niveau III en économie sociale et familiale, sociologie, psychologie, carrières sociales

Fonction de travail	Intitulés	Tâches	Compétences requises	Profils observés
Encadrement technique	Chef de chantier Chef d'équipe Chef de culture Encadrant technique Responsable de production Coordonnateur de chantier Gestionnaire de site	Organisation, conduite et gestion des chantiers Encadrement de l'équipe Évaluation technique des personnes en insertion Transmission de savoirs faire et de compétences	Compétences techniques Animation Encadrement Esprit d'équipe Organisation Pédagogie Ecoute	Formation de niveau V à III en horticulture, agriculture, espaces verts

Fonction de travail	Intitulés	Tâches	Compétences requises	Profils observés
Développement de la structure	Agent de développement Chargé de développement Chef de projet Commercial Chargé de communication	Développement de projets et d'activité Recherches de financements Animations de réunions Communication Valorisation de la structure	Capacité d'adaptation Capacité d'analyse et de synthèse Négociation Écoute Relationnel Capacité rédactionnelle	Formation de niveau I et II en aménagement du territoire, développement local, commerce, gestion des entreprises

Par ailleurs, dans le cadre de leur emploi, le personnel encadrant réalise de la formation professionnelle continue pour optimiser ses compétences et s'adapter au poste de travail.

Pour les encadrants techniques peut voire pas de formation sont référencés car ils ont peu de temps disponibles et les formations proposées sont souvent inadaptées.

Pour les encadrants administratifs ou relevant de l'accompagnement socioprofessionnel, les formations les plus observées sont :

- Gestionnaire de parcours,
- Assistant de vie,
- Fonction tutorat,
- Perfectionnement en comptabilité,
- Perfectionnement en secrétariat,
- Perfectionnement en informatique.

On peut observer que les formations initiales du personnel encadrant sont peu souvent liées aux métiers de l'IAE. Seules les fonctions administratives et de développement sont assurées par des personnes diplômées dans ce domaine. C'est, notamment, grâce à des qualités personnelles et relationnelles qu'une bonne adaptabilité à ce secteur peut se faire.

2. Analyse des métiers et formations du personnel en insertion

Les profils des salariés en insertion sont très hétérogènes. Le personnel en insertion n'est pas recruté au regard de ses qualifications mais au regard de ses motivations. En effet, l'objectif de ces emplois est selon la personne recrutée, la remobilisation au travail, l'acquisition de qualifications et/ou la resocialisation.

Pour certaines personnes leur scolarité a été interrompue avant l'âge légal d'arrêt de la scolarité (16 ans) et souvent, elles ne possèdent pas de niveau de formation reconnu (Brevet des collèges, niveau équivalent ou inférieur au brevet des collèges ; illettrisme, analphabétisme). Cependant, le profil du personnel en insertion le plus observé correspond à des formations de niveau V (CAP³ et BEP⁴).

Le personnel en insertion est formé et travaille dans le cadre de métiers référencés qui sont rapidement présentés ci-dessous.

Gestion des déchets

Métier	Autres intitulés	Tâches	Compétences requises
Agent de tri Code ROME ⁵ 11214	Agent technique Agent de traitement des déchets Manutentionnaire Ouvrier Trieur	Tri des composants constitutifs des déchets Classement des déchets en vue de leur recyclage	Connaissances des matériaux collectés et de leur devenir Rigueur et concentration Rapidité Capacité physique (travail en station debout)
Agent de démontage – remontage Code ROME 11214	Manutentionnaire Ouvrier	Désassembler Assembler Réparer Trier Service Après vente	Connaissances techniques du matériel informatique et d'électroménager Patience, concentration, méticulosité Bon contact client
Agent de valorisation Code ROME 11214	Valoriste Manutentionnaire Ouvrier	Petits travaux de remise en état et de rénovation du matériel récupéré après l'étape de tri	Compétences techniques spécifiques (travaux de coutures, de bricolage)
Collecteur Rippeur Code ROME 11214	Chauffeur Livreur Chauffeur - livreur	Réaliser les tournées journalières Enlèvement des déchets Chargement et déchargement des déchets Encaissement et prises de commandes Entretien du véhicule et du matériel	Permis de conduire correspondant au véhicule utilisé Compétences particulières liées aux marchandises (CACES ⁶ , FIMO ⁷) Connaissances des matériaux collectés Connaissances des réglementations et consignes de sécurité Pratique de la zone

³ Certificat d'Aptitude Professionnelle

⁴ Brevet d'Etudes Professionnelles

⁵ Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois

Métier	Autres intitulés	Tâches	Compétences requises
			géographique et des acteurs Tolérance au travail à l'extérieur Capacité d'adaptation
Opérateur sur machine Code ROME 44111	Opérateur de production Agent de production Agent de fabrication Agent d'usinage Aide chaudronnier Ebavureur (matières plastiques) Ouvrier sur presse Opérateur polyvalent	Conduite, approvisionnement et surveillance de machines automatiques ou semi-automatiques Contrôle des pièces produites	Vigilance Concentration Réactivité
Agent magasinier vendeur Code ROME 43311	Magasinier Vendeur Magasinier vendeur Préparateur de commandes	Réception, stockage, préparation et distribution des marchandises (déchets traités ou recyclés)	Rigueur Organisation Utilisation de matériel informatique Bon contact clientèle

Petit Jardinage

Métier	Autres intitulés	Tâches	Compétences requises
Jardinier d'espaces verts Code ROME 41113	Agent paysagiste Aide paysagiste Ouvrier paysagiste Agent d'entretien des espaces verts	Travaux de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts et jardins Entretien et nettoyage du matériel de jardinage	Maniement d'outils manuels ou motorisés de jardinage Tolérance au travail en extérieur et en milieu bruyant Résistance physique Connaissance des végétaux

Gestion des espaces naturels et Patrimoine Bâti

Métier	Autres intitulés	Tâches	Compétences requises
Agent d'entretien des espaces naturels Code ROME 41113	Agent d'entretien de l'espace rural	Abattage et élagage en milieu forestier Débroussaillage Petit broyage Restauration patrimoine bâti Curage manuel de canaux Dégagement d'embâcles	Connaissance et respect des mesures de sécurité Utilisation d'outils spécifiques et parfois dangereux Connaissances des matériaux naturels Connaissances de techniques de fabrication traditionnelles Travail en hauteur Esprit d'équipe Tolérance au travail en extérieur

⁶ Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

⁷ Formation Initiale Minimale Obligatoire

Agriculture biologique / jardins

Métier	Autres intitulés	Tâches	Compétences requises
Chauffeur livreur Code ROME 43113	Chauffeur Livreur	Réalisation des tournées journalières Transport des récoltes aux clients Livraison des paniers Encaissements et prises de commandes	Permis de conduire correspondant au véhicule utilisé Connaissances des réglementations et consignes de sécurité Pratique de la zone géographique et des acteurs Tolérance au travail à l'extérieur Capacité d'adaptation Bon contact client
Jardinier Code ROME 41112	Aide maraîcher	Défrichage du terrain Installation des serres Production sous serres Production hors serres Entretien du matériel	Connaissance sur le fonctionnement de la serre en production Connaissances des cultures Utilisation du matériel de traitement Utilisation du matériel de jardinage Connaissance et respect des règles de sécurité et d'hygiène Capacités physiques

Éducation Environnement

Métier	Autres intitulés	Tâches	Compétences requises
Médiateur Environnement Code ROME 22211	Ambassadeur du tri	Réalisation d'actions de communication de proximité	Capacité de communication Sens du contact

Les formations réalisées par le personnel en insertion au sein des SIAE Environnement sont de deux types. Il y a les formations spécifiques qui sont liées au poste occupé et qui ont généralement pour finalité de former à un métier. Puis, il y a les formations plus générales qui sont destinées à faciliter l'accès à l'emploi.

Les formations générales les plus observées :

- remise à niveau (bases scolaires)
- permis B
- adaptation au poste de travail (sécurité)
- stage informatique (traitement de texte, Internet)
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Formation aux premiers secours

Les formations spécifiques les plus observées :

- l'élagage
- le débroussaillage
- le tronçonnage
- les travaux en hauteur
- techniques de montage de murs en pierres sèches
- taille de l'olivier
- maraîchage biologique
- techniques de culture
- connaissance botanique
- reconnaissance des matériaux (gestion des déchets : textile, plastique, etc...)
- soudure
- chaudronnerie

Ces formations peuvent être spécialisantes ou diplômantes. Généralement elles sont réalisées en interne, soit par un formateur, soit par le salarié responsable de l'encadrement technique. Les formations en externe sont plus rares, parce que le personnel en insertion à une mobilité réduite mais aussi parce que sorti du lieu de travail et des heures de travail il est moins assidu.

La formation peut être considérée comme une étape dans le parcours d'insertion. Elle intervient, généralement, après un important travail de remobilisation et suite à un bilan de compétences. La mise en place des formations reste compliquée dans la mesure où les niveaux et les besoins des personnes en insertion sont très différents. Les structures auditionnées formulent souvent le souhait de plans de formation plus souples et plus individualisés.

Le contexte législatif, notamment avec la loi de programmation pour la cohésion sociale (dite loi Borloo), laisse peser des inquiétudes sur le financement des structures de l'IAE et plus précisément sur le financement de la formation des salariés.

En parallèle, les publics accueillis par les SIAE connaissent de plus en plus de difficultés d'insertion sociale et professionnelle et demandent un encadrement et une formation de plus en plus importants et individualisés.

Par ailleurs, la formation n'est pas la seule réponse à l'insertion. Elle intervient en général dans une seconde phase et certaines personnes la détiennent déjà. Il y a un équilibre à trouver entre le travail de remobilisation et d'accompagnement social, la formation et la construction d'un projet professionnel.

CONCLUSION

Le secteur de l'insertion environnement permet à la fois l'insertion de personnes en difficulté, il permet aussi d'innover en créant de nouvelles activités et de nouveaux métiers adaptés aux besoins du territoire. Les SIAE en combinant des réponses à des besoins locaux en matière sociale, économique et environnementales développent de véritables projets d'écodéveloppement⁸.

Les SIAE environnement s'appuient sur différents types d'activité qui permettent de créer des étapes dans l'insertion des personnes. En effet certaines activités demandent peu de qualifications telle que le jardin et le petit jardinage, ce qui permet de développer plus facilement des projets de remobilisation à l'emploi, d'autonomisation et/ou de resocialisation. Les SIAE les plus présentes sur ce type d'activités sont d'ailleurs les CI pour les jardins qui vont favoriser une activité permanente et les AI pour le petit jardinage qui fonctionne sur une activité plus ponctuelle.

Parallèlement d'autres activités comme la gestion des espaces naturels, la réhabilitation du patrimoine bâti et la gestion des déchets demandent plus de qualifications et permettent de construire des projets professionnels et/ou de formations. Les SIAE les plus présentes sont les CI et les EI qui permettent grâce à leur fonctionnement d'avoir du personnel en insertion de manière permanente et donc de construire de véritables projets de formations.

Aujourd'hui, leurs résultats en matière de retour à l'emploi sont incontestables puisque environ 70% des personnes ayant suivi un parcours d'insertion bénéficient d'un emploi trois ans après leur entrée dans une structure de l'IAE. De plus, elles permettent ou ont permis l'émergence et la reconnaissance de l'utilité sociale des activités qu'elles développent.

- Pour l'éducation à l'environnement par exemple, après avoir pendant des années servi de support à l'insertion, ce secteur a aujourd'hui véritablement émergé avec des métiers reconnus et la création de formations adaptées.
- Pour les espaces naturels, ces structures permettent une gestion raisonnée de l'environnement et une intervention sélective sur les milieux.
- Les activités de patrimoine bâti développées aujourd'hui par les SIAE font renaître des techniques spécifiques et anciennes de fabrication et l'utilisation de matériaux naturels et permettent de créer des techniques plus respectueuses de l'environnement. Ce volet constitue un vecteur fort pour l'insertion sociale et professionnelle car il permet aux détenteurs de ces savoirs de retrouver une place privilégiée.
- Concernant le secteur des déchets, les SIAE permettent de développer de nouveaux secteurs. Aujourd'hui, une première réflexion a été menée par l'association Evolio sur la création d'une filière d'insertion d'agent valoriste dans le cadre du tri des déchets de chantier in situ. Par ailleurs, des actions d'insertion expérimentales ont été lancées sur le compostage des déchets verts et la collecte et le recyclage des déchets médicaux.

Pour continuer à se développer, les SIAE doivent augmenter leurs prestations. Un travail d'information et de sensibilisation doit être mené auprès des collectivités locales pour qu'elles fassent appel à ce type de structures notamment en intégrant des clauses sociales et environnementales dans leurs marchés publics.

⁸ Application locale du développement durable

BIBLIOGRAPHIE

Etudes et documents :

- Etat des lieux de l'insertion par l'activité économique dans les Pays de la Loire, Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques, Avril 2004.
- Analyse des besoins de formation des salariés permanents des SIAE en Aquitaine, Insept Initiatives, mai 2004.
- Etude nationale sur les chantiers d'insertion, SILOE Etude, Août 2002.
- Etat des lieux de l'IAE dans les Alpes-Maritimes, CLAIE, Mars 2004.
- Etat des lieux de l'IAE dans les Hautes-Alpes, le collectif 05, 2004.
- L'insertion par l'activité économique en 2003, DARES, Février 2005.

Sites Internet :

www.cniae.gouv.fr
www.chantierecole.org
www.cnei.org
www.cnlrq.org
www.coorace.org
www.fnars.org
www.geiq.net
www.gap-uneta.asso.fr
www.anpe.fr
www.avise.org